

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE MUNICIPAL DE CERBERE

**ASSISTANCE A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT**

**PLAN DE RELANCE RENOVATION ENERGETIQUE DES
BATIMENTS SPORTIFS**

LE PROGRAMME

Date et heure limite de dépôt des offres

25 AOUT 2021

**Commune de Cerbère
23 avenue du Général de Gaulle
66290 CERBERE
Tel : 04 68 88 63 18**

Objectifs De l'opération

La présente consultation a pour objectif de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre qui sera en charge d'une assistance à la commune de Cerbère dans la préparation d'un dossier de demande de subventions au titre du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments sportifs afin de répondre à un appel à projet lancé par l'agence nationale du sport.

La commune souhaitant déposer le dossier de demande de subvention avant le 30 septembre 2021, il conviendra que le bureau d'études/cabinet d'architectes puisse fournir à la commune des éléments techniques et chiffrés permettant de réhabiliter le gymnase tout en améliorant sa performance énergétique. Le gain énergétique devra être à minima de 30%.

Il conviendra de prévoir un diagnostic structurel général sur l'ensemble du bâtiment en particulier sur les 7 verrières qui composent la façade. Ces verrières ont retenu l'attention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour leur spécificité « nid d'abeilles ».

Le bâtiment construit au début des années 1960 est situé en front de mer, il est sujet aux aléas climatiques tels que le risque de vagues submersives, le vent, la corrosion due aux embruns etc.

Il est chauffé grâce à une chaudière au fioul très énergivore et il conviendra à apporter une réponse alternative à ce mode de chauffage en lien avec l'objectif de gain énergétique.

Il sera demandé au maître d'œuvre de juger de l'état des façades extérieures du bâtiment ainsi que des structures intérieures et de proposer des solutions de rénovation.

Le toit du gymnase est un parking pour le stationnement de véhicules, son enceinte est constituée de gardes corps totalement obsolètes et usés, il sera également demandé de proposer des solutions de rénovation.

Ce projet nécessitera la prise en compte des enjeux économiques de cette opération soit la bonne gestion de l'argent public

Enfin, il sera demandé au maître d'œuvre de prendre en compte les spécificités locales en lien avec le patrimoine culturel, et historique de la commune.

De même, le projet devra intégrer une prise en compte de l'environnement, et du développement durable.

Données relatives au site

La commune de Cerbère dispose d'une concession d'utilisation du domaine public maritime pour tout le secteur de la COVA à Cerbère renouvelée en 2020 jusqu'en 2050.

Le gymnase est situé dans l'emprise du domaine public maritime de ce secteur et les projets de travaux projetés devront être soumis pour avis aux services de la DDTM avant exécution de tout travaux .

Programmation de l'étude

La commune de CERBERE souhaite se faire assister dans la constitution du dossier de demande de subvention.

Il sera demandé au maitre d'œuvre de fournir à la commune :

- Un devis estimatif de l'opération détaillé
- Note d'opportunité détaillant les caractéristiques de l'équipement et du projet mentionnées aux points B.1 et B.2 du formulaire de demande de subvention et apportant toute précision complémentaire utile (présentation des outils de suivi et de pilotage des consommations énergétiques, présentation de l'impact attendu à terme du projet sur le budget de fonctionnement de la collectivité, etc.). La note devra aussi expliquer en quoi les travaux prévus amélioreront les conditions de pratique sportive par les associations, les clubs et scolaires ;
- Un dossier technique comportant les ouvrages projetés et la surface du bâtiment concerné
- Un calendrier des travaux prévisionnels détaillé par lots
- Un Diagnostic de performance énergétique

Coût de l'étude

Il sera demandé au maitre d'œuvre de fournir à la commune un devis de l'étude commandée nécessaire à la réalisation dans un premier temps du dossier de demande d'aide financière et dans un second temps, sous réserve de l'acceptation du dossier de demande de financement, les coûts des honoraires du maitre d'œuvre

Le Maire,

Christian GRAU



